

**Restructuration du site « Château Michel »
Convention de financement Ville de Dieppe / Centre Hospitalier de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : M le Maire

La Direction du Centre Hospitalier de Dieppe a été chargée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général, de mettre en place un projet de gouvernance capable de porter un projet pour les établissements publics du territoire de santé dieppois.

Ce projet territorial nécessite un accompagnement par des aménagements de certains sites dont celui du Château Michel, reconnu prioritaire par l'ensemble des acteurs locaux de par son importance en nombre de lits mais aussi de son lieu d'implantation de la filière gériatrique.

Afin de garantir la mise aux normes sécuritaires et architecturales de ses équipements, le Centre Hospitalier de Dieppe a donc entrepris un projet de modernisation qui concerne les 236 places de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les 130 places d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD) « Château Michel ».

Le Centre Hospitalier a conçu l'opération en deux phases : tout d'abord la reconstruction de 164 places d'EHPAD, puis la réhabilitation de 72 places d'EHPAD et 130 places d'USLD.

Compte tenu de l'importance du projet, dont le coût total prévisionnel des travaux est estimé à 24 208 829 euros, des financements importants et exceptionnels ont été mobilisés par le Centre Hospitalier de Dieppe, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général. Ces financements ne suffisant pas à assurer le financement global du projet, d'autres partenaires ont été sollicités afin de limiter le recours à l'emprunt mais aussi de maîtriser le prix de journée à la charge des résidents.

Au regard de ces conditions, la Ville de Dieppe a donc décidé d'accorder une subvention d'investissement de 500 000 euros au Centre Hospitalier de Dieppe, et de mobiliser les crédits nécessaires aux versements qui interviendront sur trois exercices à compter de 2015, selon le plan de financement et les modalités de contribution définies à la convention ci-annexée.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 8 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- approuve le principe de la participation financière de la ville au projet de restructuration du site personnes âgées du centre hospitalier de Dieppe,

- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée à intervenir avec le Centre Hospitalier de Dieppe fixant les modalités de contribution de la ville de Dieppe au financement dudit projet,

Les versements interviendront selon les modalités de paiement définies à la présente convention sur les crédits ouverts aux budgets.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

